

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

---

COMITE DE DIRECTION

---

302ème séance

Samedi 23 mars 1957, à 10 heures

PROCES-VERBAL

=====

PRESENTS

M. V.VAN STRAELEN	Président
P.STANER	Délégué du Ministre des Colonies
M.MAQUET	Vice-Président
A.BECQUET	
M.HOMES	
W.ROBYNS	
E.VAN CAMPENHOUT	
Ch.VANDER ELST	Membres
H.DE SAEGER	Secrétaire du Comité de Direction

Assiste à la séance

M. G.NUYTEN	Chef du Secrétariat Administratif
-------------	-----------------------------------

EXCUSE

M. A.DUBOIS	Membre
-------------	--------

-----

La séance est ouverte sous la présidence de M. V.VAN STRAELEN, Président.

VYAGE D'INSPECTION EN AFRIQUE.

Le Président relate le voyage qu'il vient d'effectuer au Congo Belge et qui l'a amené à parcourir la région de la cuvette centrale, où la création d'un nouveau Parc National est envisagée, le Parc National Albert et le Parc National de la Kagera.

M. VAN STRAELEN fait part des entretiens qu'il eut l'occasion d'avoir successivement avec M. J-P.HARROY, Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda, M. R.SCHMIDT, Gouverneur de la Province du Kivu et M. H. CORNELIS, Vice-Gouverneur Général. Il expose les mesures prises à l'occasion de la visite du roi LEOPOLD III.

DECISION N° 3.698.- STATUT DU CORPS DES GARDES.

Le Président expose la situation en ce qui concerne les gardes indigènes de l'Institut dont la compétence, en matière de répression, est discutée par les autorités judiciaires. Considérant la menace que cette attitude constitue pour l'exercice de la surveillance dans les Parcs Nationaux, M. V.VAN STRAELEN estime nécessaire de réaborder le problème du Statut du Corps des gardes.

Afin de recueillir des avis, en pleine connaissance de cause, sur cette importante question, M. M.MAQUET, Vice-Président, et MM. A.BECQUET et Ch.VANDER ELST, membres du Comité de Direction, sont désignés pour étudier le dossier constitué précédemment à ce sujet.

DECISION N° 3.699.- STATION SEISMOLOGIQUE DE RUMANGABO.

Les frais résultant de l'augmentation de la production d'électricité, nécessitée par le fonctionnement des appareils séismologiques placés à Rumangabo par l'Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale, et estimés à 5.000 frs par an, seront supportés par l'Institut.

DECISION N° 3.700.- FAUNE - AUTORISATION DE RECOLTE.

Le Docteur A.FAIN, Directeur du Laboratoire d'Astrida, est autorisé à séjourner à Vitshumbi, où il examinera les pêches de la Coopérative des Pêcheries Indigènes du lac Edouard en vue d'une étude des Cestodes de poissons.

DECISION N° 3.701.- CAMP DE LA RWINDI.

Trois nouveaux projets concernant la construction d'un nouveau camp à la Rwindi sont présentés :

- 1° Projet de M. l'Administrateur-Conservateur C.DONIS, visant à reconstruire un camp sur l'emplacement du camp actuel. L'exécution en serait conduite par M. H.DANLY.
- 2° Proposition de M. E.STROUMZA, Administrateur-Directeur de la Compagnie Immobilière du Nord-Kivu (CIMNOKI).

Suivant ce projet, la construction d'un nouveau camp, son exploitation et l'organisation des visites du Parc National Albert seraient entièrement assumées par cette Société et à ses frais. Il sera demandé à M. STROUMZA de présenter sa proposition sous une forme détaillée.

3° M.GMUR, chargé d'assurer certaines réalisations dans le cadre d'une chaîne hôtelière au Congo, envisage l'édification d'un hôtel à la limite et en dehors du Parc National Albert, en un site où les visiteurs pourraient contempler la faune. Au cours d'un prochain voyage, M. GMUR compte prospecter la région.

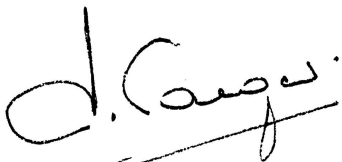
Il semblerait, toutefois, que l'organisation hôtelière récemment créée, ne serait pas en mesure de supporter la construction de cet hôtel, ses possibilités financières étant déjà absorbées par ailleurs.

DECISION N° 3.702.- PROCHAINE SEANCE DU COMITE DE DIRECTION.

La prochaine séance du Comité de Direction est fixée au 27 avril 1957, à 9 heures 30.

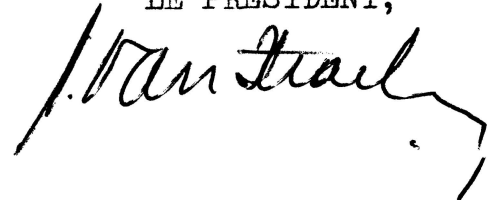
La séance est levée à 13 heures.

LE SECRETAIRE DU COMITE  
DE DIRECTION,



H.DE SAEGER.

LE PRESIDENT,



V.VAN STRAELEN.